



Who?

Family Pharmacare is available to all Nova Scotians— those with no other drug coverage and those with private drug coverage.

What?

Family Pharmacare is a provincial drug plan to help families with the cost of prescription drugs. The program is cost-shared between the province and families.

When?

Enrollment begins now. The program year runs from April 1st to March 31st of the following year. Enrollment is open throughout the year.

Why?

About 180,000 Nova Scotians have no drug insurance (2000 Health Canada review of Canadians' access to prescription drugs). Others have high drug costs not covered by their private drug plans.

How?

Families must enroll. They pay no premium or fee to join the program. The Nova Scotia health card (MSI card) serves also as a Family Pharmacare card.

The out-of-pocket cost to a person or family is based on the adjusted annual family income.

The adjusted annual family income is the family's gross income minus \$3,000 each for a spouse and every dependant under the age of 18. The amount a person or family pays out-of-pocket is capped at a percentage of the adjusted annual family income.

For more information: Visit

or call toll-free at 1-877-330-0323.

Pour qui?

Tous les Néo-Écossais sont admissibles au Régime d'assurance-médicaments, même ceux qui ont un régime d'assurance-médicaments privé.

Qu'est-ce que c'est au juste?

Le Régime d'assurance-médicaments est un programme provincial qui aide les gens à payer leurs médicaments sur ordonnance. Le coût du régime est partagé entre la province et les particuliers.

Quand s'inscrire?

On peut s'inscrire dès maintenant et n'importe quand durant l'année financière qui va du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante.

Pourquoi avoir un tel régime?

Environ 180 000 Néo-Écossais n'ont pas du tout d'assurance-médicaments (selon une étude de Santé Canada effectuée en 2000 sur l'accès des Canadiens aux médicaments sur ordonnance). D'autres Néo-Écossais font face à des coûts élevés pour des médicaments qui ne sont pas couverts par leur régime d'assurance-médicaments privé.

Comment participer?

Les gens doivent s'inscrire pour bénéficier du Régime d'assurance-médicaments. Il n'y a pas de cotisation ou de droits à payer pour s'inscrire. La carte Santé de la Nouvelle-Écosse (la carte MSI) sert de carte d'assurance-médicaments.

La portion à payer de sa poche est basée sur le revenu familial annuel rajusté.

Le revenu familial annuel rajusté est le revenu familial brut moins 3 000 \$ pour le conjoint ou la conjointe et chaque personne à charge âgée de moins de 18 ans. Le montant qu'il faut déboursier de sa poche plafonne à un pourcentage du revenu familial annuel rajusté.

Pour plus de renseignements : Consultez

ou composez sans frais le 1-877-330-0323.